

Exécutoire le 14 octobre 2025



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 16

Votants : 23

Date de la convocation : 9 septembre 2025

Delib20250704

Séance du 15 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Didier LIZORET, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Francis MÉNARD, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à Mme Rachel LOPEZ
Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Pierre JUNQUA à M. Bertrand LANGRAND
M. Laurent EUDE à M. Hervé ROSE
Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS à M. Didier LIZORET
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Jérôme PIERRE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250704**OBJET : Facturation des repas aux associations dont les membres ont participé au repas organisé le soir de la « Fête en Famille »**

La Commune, en collaboration avec les associations cormelloises, a organisé la journée "Fête en famille" le dimanche 29 juin 2025.

Pour clore cette journée, la Commune avait organisé le repas. Le coût total de ce repas, réparti proportionnellement aux participants, a été établi à 6,00 € par personne.

Chaque association est désormais redevable à la Commune du coût de ses participants, selon le tableau ci-dessous :

Association	Nombre de personnes	Montant facturé
ACC Stellantis toutes sections	25	150,00 €
Amicale des anciens PSA	3	18,00 €
AC Yoga	6	36,00 €
Bien Vivre sa Retraite à Tout Age	8	48,00 €
Club Mouche Cormellois	2	12,00 €
Club Photo-vidéo	15	90,00 €
Comité de Jumelage Allemand	11	66,00 €
ASC Tennis de Table	4	24,00 €
Corm'ella Danse	21	126,00 €
Cormelles Judo	1	6,00 €
Atelier Déco Floral	2	12,00 €
Gymnastique Volontaire	10	60,00 €
Méli-Mélo Fuseaux	1	6,00 €
WANOMICHI	10	60,00 €
Royal Voce	7	42,00 €
TOTAL	126	756,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de facturer à chaque association concernée, le montant des repas organisés par la Commune lors du repas de la "Fête en Famille" du 29 juin 2025, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Exécutoire le 14 octobre 2025

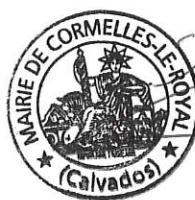
Association	Nombre de personnes	Montant facturé
ACC Stellantis toutes sections	25	150,00 €
Amicale des anciens PSA	3	18,00 €
AC Yoga	6	36,00 €
Bien Vivre sa Retraite à Tout Age	8	48,00 €
Club Mouche Cormellois	2	12,00 €
Club Photo-vidéo	15	90,00 €
Comité de Jumelage Allemand	11	66,00 €
ASC Tennis de Table	4	24,00 €
Corm'ella Danse	21	126,00 €
Cormelles Judo	1	6,00 €
Atelier Déco Floral	2	12,00 €
Gymnastique Volontaire	10	60,00 €
Méli-Mélo Fuseaux	1	6,00 €
WANOMICHI	10	60,00 €
Royal Voce	7	42,00 €
TOTAL	126	756,00 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 17 septembre 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN